

ISSN 2666-6782

https://dx.doi.org/10.4314/lcc.v9i1.1



Aménagement du territoire, un impératif à l'éclosion économique des milieux ruraux en République Démocratique du Congo

par Freddy Kalume Diumba

L'aménagement du territoire en tant qu'outil de la gestion de l'espace, joue un rôle important non seulement dans l'amélioration des conditions de vie de la population par la construction des infrastructures nécessaires mais également dans la création de la richesse et la compétitivité économique surtout que le monde est réduit à un village planétaire grâce à la mondialisation où chaque acteur devrait jouer son rôle. Le territoire en tant que structure de base du développement et de la gouvernance devrait offrir un bon cadre de vie à ses habitants, surtout ceux vivant dans le milieu rural. L'aménagement du territoire entraine le développement rural par la valorisation des potentiels locaux à travers la création des activités économique sur base des ressources de chaque région.

Mots clés: Aménagement, Territoire et Eclosion économique

Abstract

Territorial planning as a tool for space management plays

an important role not only in improving the living conditions of the population through the construction of the necessary infrastructure but also in the creation of wealth and economic competitiveness especially since the world is reduced to a global village thanks to globalization where each actor should play their role. The territory as a basic structure of development and governance should offer a good living environment to its inhabitants, especially those living in rural areas. Territorial planning leads to rural development by promoting local potential through the creation of economic activities based on the resources of each region.

1. Introduction

Notre pays la République Démocratique du Congo, plus que d'autres peut-être, a besoin d'organiser son territoire pour assurer sa cohésion et sa compétitivité. La taille de l'espace, sa densité au regard de celle de la plupart de nos voisins, la dispersion relativement grande des zones de peuplement et des activités, l'héritage historique marqué par forte centralisation une économique et politique ont toujours imposé des politiques publiques pour aménager le territoire. Ces politiques ont pu adopter de nombreuses formes et poursuivre divers objectifs, de la modernisation à la marche forcée d'un pays marqué par la reconstruction, au cours de la dernière décennie, aux politiques de compensation et de rééquilibrage pour accompagner les mutations de l'appareil productif et l'urbanisation massive. Bien que l'action d'aménagement est très ancienne, elle est liée à la présence de

l'homme sur la terre qui a cherché toujours à s'adapter à son milieu, de transformer l'espace qu'il occupe, l'aménagement du territoire est très récent dans son acceptation récente (Belhedi, 2010, p.1).

Si les disparités entre provinces, territoires, secteurs en termes de revenus, continuent de s'atténuer sous l'effet des politiques redistributives leurs contributions à la richesse nationale demeurent inégales, en dépit d'une meilleure diffusion des capacités et des ressources stratégiques. Par ses effets économiques, technologiques mais aussi sociaux et culturels, la mondialisation amplifie largement ces phénomènes d'interdépendance entre territoires. La logique de centralisation-redistribution doit succéder la logique de décentralisation recentrage qui assure la régulation centre-périphéries, la prise en compte du cadre, de la qualité de vie et de l'aménagé.

La réconciliation du local peut s'opérer grâce à la réhabilitation du cadre de vie, du social et de la gestion démocratique de l'espace en donnant plus de poids et de crédibilité aux collectivités territoriales. Ces collectivités expriment souvent le centralisme de l'Etat qui s'est donné les moyens sa politique d'encadrement et on peut se demander parfois si elles sont l'instrument d'une différenciation territoriale et d'une relative autonomie des territoires ou plutôt l'outil de la normalisation et de la domination du local par le central. L'aménagement est cette action volontaire, consciente, programmée d'une collectivité sur son

territoire qui consiste à modifier, rectifier, corriger, adapter et transformer un espace donné en vue d'un objectif déterminé. L'aménagement se définit toujours par rapport à un objectif bien clair. On n'aménage pas sans une finalité claire. On n'aménage pas sans une finalité précise (Belhedi, 2010, p.2). Christophe Demazière pense que, dans une économie ouverte, de plus en plus concurrentielle, la politique d'aménagement du territoire est devenue un instrument de la compétitivité nationale qu'elle doit placer au cœur de ses priorités. Tous les pays cherchent à produire des territoires attractifs. Il y a pour tous les gouvernements nationaux, qui sont soumis à des contraintes internationales (accords internationaux, directives européennes), d'étonnants degrés de liberté à conquérir en promouvant des politiques hardies d'aménagement et de développement de leurs territoires (Demazière, 2008, p.1). Parlant de l'exemple de Paris, l'auteur ajoute que, la croissance économique était une donnée, et la politique nationale d'aménagement se mettant en place visait à rééquilibrer l'écart Paris-province. Désormais, la croissance économique constitue l'objectif et la compétitivité est le moyen pour y parvenir. La visée nationale ne s'exprime plus par un choix d'organisation de l'espace, mais par le désir de maintenir la position de la France dans le rang des nations à haut niveau de développement.

En RDC, la pauvreté a atteint un stade insupportable et extrême. Elle se lit sur les visages fatigués des populations qu'elle a chosifiées, affamées, amaigries et amoindries. L'arrière-pays n'attire plus personne et les habitants de cette partie de la République se sentent abandonnés, arriérés. Le dysfonctionnement des institutions du pays est un handicap sérieux pour la stratégie de réduction de la pauvreté et les mécanismes de suivi des consultations ; les populations cherchent désespérément des institutions qui fonctionnent et garantissent leur sécurité physique, alimentaire, sanitaire et sociale; les parties prenantes se plaignent que le pays ne soit pas administré de manière efficace ; la pénurie criante des infrastructures de base (routes, hôpitaux, écoles, transports, habitat, marchés etc.) et des voies de communications à l'intérieur- même des provinces accroît le sentiment d'abandon et les conditions de vie difficiles de la population (Ministère du Plan, 2005, p.15).

Pourtant, le pays a une superficie de 2,345 millions de km² jouissant d'un contexte climatique, hydrographique et géologique extrêmement favorable pour son développement. Le pays abrite 86,895 millions habitants en 2016 (source : INS-RDC), mais malgré ses richesses avérées, il fait toujours partie des pays les plus pauvres du monde. De même la performance du pays en termes de services de base au citoyen reste encore parmi les plus basses du monde.

D'où l'aménagement devient un impératif pour permettre la croissance économique de chaque province, socle du développement national attendu, la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, la disparition de l'appellation des provinces productives et non productives.

Au regard de ce qui précède deux questions se posent : Comment l'aménagement du territoire peut influencer développement rural en RDC ? Et quels sont les potentiels locaux qui peuvent favoriser l'éclosion économique des milieux ruraux ? Ces deux questions nous permettront d'approfondir notre analyse. Selon Yves Lacoste: « L'aménagement est l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité et surtout de ses dirigeants (et personnes relativement influentes) visant à mieux répartir sur son territoire des nouvelles activités économiques et culturelles, de façon à obtenir des progrès collectifs... »(Lacoste, 2003, p.25). Ceci étant, la création des nouvelles activités économiques sur base des atouts de chaque milieu pourrait booster le développement rural. Surtout que les milieux ruraux conservent jusqu'à ces jours beaucoup des potentiels dans les domaines de la géologie, hydrographie, écologie, climat, végétation et potentiel halieutique qui pourront permettre son décollage.

Dans cette réflexion, Nous cherchons donc à montrer comment l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace peuvent permettre l'éclosion économique nationale à partir de la base c'est-à-dire du milieu rural. La première section de cette dissertation donne les fondements historiques de l'Aménagement du territoire en définissant les deux concepts aménagement et territoire. La deuxième section montre l'impératif d'aménager le territoire congolais et démontre quelques problèmes qui font obstacle à l'aménagement du territoire en RDC, la dernière sous-section parle de l'aménagement de l'espace rural et son éclosion économique en identifiant les atouts des milieux ruraux dans quelques domaines comme géologie, hydrographie...etc.

2. Fondement historique de l'aménagement du territoire

L'action d'aménagement est très ancienne, elle est liée à la présence de l'homme sur la terre qui a cherché toujours à s'adapter à son milieu, de transformer l'espace qu'il occupe. La politique d'aménagement du territoire émerge, après la deuxième guerre mondiale, dans une période de reconstruction. L'Etat est alors l'intervenant majeur (ENA-France, 2018, p1). Selon Amor BELHEDI, l'aménagement du territoire est très récent dans son acceptation récente, il remonte aux années 1930 avec les travaux de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (1932) et la Tennessee Valley Authority (TVA) de 1933; tandis que les grands travaux d'irrigation remontent à l'Antiquité. Mais ce sont surtout les années 1960 qui donnent naissance à l'aménagement avec la mise en place de grands travaux, de vastes programmes et la création d'institutions appropriées.

Les collectivités ont été amenés souvent à agir sur les espaces qu'elles occupent ; conquête de terres, bonification, aménagements hydro-agricoles, construction de routes, de ponts et de viaducs... On peut citer les Pharaons, l'empire romain, les bastides du Moyen âge, les cilles de l'Andalousie musulmane, les travaux hydro-agricoles dans les oasis... On en trouve les traces de l'aménagement dans la plupart des civilisations du monde méditerranéen, africain, indo-chinois, indou ou latino-américain. On a affaire ici à des aménagements spontanés menés par les différentes collectivités pour s'adapter à leurs espaces et le maitriser. La construction d'un réseau de canaux (canal de la Briare) et mise en place du plan Freycinet en 1879 qui a consisté à doter le pays d'un système de transport, notamment de chemins de fer, de canaux et d'installations portuaires et cela dans l'objectif de favoriser le développement économique du pays désenclavement des régions reculées, la construction d'un réseau des canaux (canal de la Briare) et mise en place du plan Freycinet en 1879 qui a consisté à doter le pays d'un système de transport, notamment de chemins de fer, de canaux et d'installations portuaires et cela dans l'objectif de favoriser le développement économique du pays et le désenclavement des régions reculées (Coulibaly Nouhoun, 2017, p.8). Au delà de ces premières expériences, des politiques officielles sont également apparues dans plusieurs pays, à l'issue de la première guerre mondiale, qui marque ici une rupture importante dans les volontés d'aménager l'espace de

manière plus stratégique. 3 exemples permettent d'en témoigner (Coulibaly Nouhoun, 2017) :

- Le rééquilibrage entre la partie européenne et asiatique de l'ex-URSS: Après une longue période de débats et de tâtonnements, l'URSS a mis en place une politique de planification très rigide, qui débute dans les années 1930. Elle se fonde sur des plans quinquennaux dont l'impact est également territorial, et vise à résorber les écarts importants entre les parties européennes et asiatiques de l'union.
- L'émergence du Mezzogiorno italien : En Italie, c'est le déséquilibre entre le développement du nord du pays et le sud (le midi ou le Mezzogiorno) selon une limite qui passe au sud de Rome qui a provoqué une réaction et une forme d'aménagement du territoire inédite. En effet, les écarts de part et d'autre de cette limite n'ont cessé de s'accroître jusqu'à la deuxième guerre mondiale, portée par des causes géographiques, historiques et socio□économiques,
- Les premières expériences britanniques : Au Royaume-Uni, c'est dans les années 1930, que sont apparus les prémices d'une politique d'aménagement du territoire, en lien avec la crise économique de cette époque : l'industrie lourde était devenue obsolète, notamment la sidérurgie, mais aussi les industries textiles, chimiques, et mécaniques. Des régions entières qui figuraient alors parmi les plus prospères se sont trouvées en situation de difficulté. De nouvelles mesures ont été instaurées. Ces mesures préventives n'ont pas pu être mises en place avant la guerre. Mais elles ont permis la création d'un ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dès 1944, d'un plan d'aménagement pour Londres la même année, d'une politique de contrôle industriel dans la région de Londres (1947), d'aides aux régions sous □

industrialisées ou en difficulté à partir de 1945, du desserrement des grandes métropoles et de la création de villes nouvelles (1946) ou de villes en extension (expanding cities) en 1952.

Dans certains régimes ou certains gouvernements favorables au libéralisme (Iran, Maroc, Pays-Bas, Royaume-Uni, USA, etc.) Ont toutefois également été conduits à mettre en place des éléments, voire des politiques, d'aménagement du territoire. Mais malgré ces exemples (des exceptions qui confirment la règle), l'aménagement reste une action volontaire de planification qui s'accorde souvent assez mal avec le libéralisme, notamment parce qu'il perd sa force s'il n'est pas soutenu par une planification économique, qu'elle soit ride ou non. Les gouvernements libéraux sont d'ailleurs souvent les premiers à demander l'arrêt des mesures d'aménagement, en matière de localisation des entreprises par exemple, et à dénoncer les aides accordées pour contrebalancer la concurrence.

L'aménagement correspond à une volonté, notamment collective, de corriger les déséquilibres d'un espace, local, régional, national voire supra-régional et s'appuie sur le volet appliqué de la géographie à côté des autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit... Il suppose une conception globale de l'ensemble d'un territoire, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspectives). C'est une véritable synergie des

disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme...etc.

2. 2. Typologies de l'aménagement du territoire

Il y a deux sortes d'aménagement du Territoire :

• L'aménagement rural : les polders.

Il s'agit des actions menées pour faire face aux risques d'inondations. Les polders constituent réellement une expérience d'aménagement du territoire : caractère organisé, vision à long terme, suppression du risque d'inondation, création de nouvelles zones de culture, voire de villages. L'objectif d'un polder était économique, territorial, démographique voir défensif.

• L'aménagement urbain : les bastides.

Le but des bastides a consisté à permettre une meilleure mise en valeur agricole des terres, dans des régions où l'habitat était jusqu'à présent plutôt dispersé, voire trop dispersé; l'objectif de défense est relativement important. Les bastides apparaissent donc d'abord comme des opérations de lotissement visant à mettre en valeur des terres en y fixant une population en habitat regroupé, et en développant conjointement des activités d'artisanat et de commerce. Leur emplacement est alors choisi en fonction de cet

objectif de mise en valeur : un réseau de bastides est créé pour mailler le territoire (Goeldner-Gianella, 2007).

Ces fondations répondent à un certain nombre de caractéristiques communes et originales d'ordre politique et économique, dans le contexte de l'essor urbain exceptionnel en Europe pendant la seconde partie du moyen âge après l'an mil qui induit un essor démographique important et aussi une velléité d'autonomie de la part des habitants des villes aux regard des pouvoirs locaux, laïcs comme religieux (Chedeville, 1999).

2.3. Objectif de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire vise essentiellement l'utilisation optimale de la structure spatiale, son adaptation ou sa correction au service d'un projet de société qui préside à l'expérience de développement. Il devient nécessaire souvent, lorsque des signes de disfonctionnement du système apparaissent, lorsque l'espace devient un enjeu pour la maîtrise du système en entier ou lorsqu'il ne répond plus aux sollicitations du système socio-politique qui se trouve en continuel dépassement, contrairement à la structure spatiale qui, plus rigide, constitue une force d'inertie. L'aménagement agit donc, sur une organisation spatiale donnée dans une perspective de développement. Les impératifs d'équilibre ou d'égalité visent en définitive, le dépassement des contradictions internes du système. Le futur prend ses racines dans le présent, voire le passé. C'est ainsi

que le projet de société, même lorsqu'il s'agit de celui d'un groupe dominant, est une véritable projection, indissociable des forces en présence à une période donnée, il charrie de l'idéologie : une vision du monde qui implique inéluctablement son devenir. L'aménagement de l'espace constitue, à ce titre, un véritable enjeu social.

La structure spatiale est l'une des composantes les plus rigides, celle qui offre le plus d'inertie et de velléités de résistance longtemps après le système socio-économique qui l'a généré. Il est dangereux de laisser donc l'organisation de l'espace à une évolution spontanée ou orientée de l'extérieur notamment pendant la phase de transition. Ce danger est d'autant plus grand que le pays est sous-développé, petit et peu diversifié, dépendant ou laisse libres les mécanismes de marché. L'aménagement exogène vise, dans tous les cas, à encourager la production capitaliste, activer les échanges, la consommation et la monétarisation, d'élever la composition organique du capital, supprimer les autarcies et d'acheminer le pays vers un commerce extérieur déséquilibré, seul garant d'une dépendance durable.

Cet espace constitue aussi une mégastructure rigide8 susceptible de contrarier, altérer, voire réorienter les efforts de développement ; il convient de réorienter cette mégastructure. Il s'agit alors d'une "mise en condition" de l'espace. L'aménagement constitue donc un enjeu de taille, au service du développement et

d'un projet de société global et non un simple exercice graphique. Encore faut-il que ce projet soit clair et que les choix soient appropriés.

3.1. L'aménagement du territoire. Un impératif en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo a connu plusieurs réformes d'organisation Territoriale jusqu' à atteindre la configuration actuelle avec 26 provinces. Il convient de rappeler que la politique du redécoupage du territoire national n'est pas une innovation dans l'histoire politique et administrative de la République Démocratique du Congo. En effet, trois années après sa création, soit en 1888, l'Etat Indépendant du Congo, République Démocratique du Congo actuellement, fut divise en 11 Districts portes par la suite a 22 en 1912 (Banque Mondiale, 2010, P.3).

Les 4 premières provinces du pays ont été créées le 28 juillet 1914 en regroupant les districts existants. 11 s'agit de la province du Katanga avec Elisabethville comme chef-lieu, la province de l'Equateur ayant Coquilhatville comme chef-lieu, la province orientale dont le chef-lieu était Stanleyville et la province du Congo-Kasaï ayant Léopoldville comme chef-lieu. En 1933, le pays fut découpé en 6 provinces que sont les provinces de Léopoldville, de Coquilhatville, de Stanleyville, de Costermansville, d'Elisabethville et de Lusambo. II sied de relever que l'originalité du

découpage de 1933 a consisté à créer la nouvelle province de Costermansville (Kivu) et à subdiviser la province du Congo-Kasaï en deux entités. L'une, le Kasaï, fut érigée en province de Lusambo et l'autre, en province de Léopoldville.

Après l'indépendance, au terme de la mise en place des gouvernements provinciaux, l'architecture territoriale et administrative du pays fut à nouveau reformée suite aux revendications des ressortissants des districts insuffisamment ou non représentés dans lesdits gouvernements provinciaux. Ainsi le nombre des provinces passa de 6 à 21 le 27 Avril 1963 (Banque Mondiale, 2010).

Avec la prise du pouvoir par le Président Mobutu, le nombre des provinces fut ramené à 13 en 1966 et 9 en 1967 par souci de centralisation du pouvoir. Cette architecture territoriale fut maintenue jusqu'en 1988, année au cours de laquelle le pays fut redécoupé en 11 provinces. Ce nouveau découpage du pays a été décidé à la suite de la prise de conscience par les autorités de la sous administration du pays. Le découpage aurait sans doute dû commencer par la province du Haut-Zaïre, province 1a plus vaste et la plus peuplée, mais c'est le Kivu qui inaugura ce processus d'où sont sorties trois nouvelles provinces qui sont le Maniema, le Sud-Kivu et le Nord-Kivu.

Une autre tentative de découpage fut initiée en 1992 lors de la Conférence Nationale Souveraine. En effet, le projet de Constitution de la troisième République adopte par cette Conférence Nationale prévoyait aussi le découpage de la RDC en 26 provinces. IL est important de souligner que les différents découpages réalisés en République Démocratique du Congo ont été le fruit d'un compromis politique entre les Unitaristes et les Fédéralistes. II en est de même de la nouvelle architecture territoriale et administrative retenue dans la nouvelle constitution 18 Février 2006.

Au regard de ce qui précède, malgré les multiples réformes sur le découpage territoriale, ces réformes n'ont pas suivi d'un plan d'Aménagement du Territoire pour permettre non seulement la connectivité et la compétitivité des villes et des provinces. Bien que l'idéale du découpage était consolider l'unité nationale et de créer des centres d'impulsion et de développement à la base, le vrai enjeu du découpage était de trouver un compromis politique entre les Unitaristes et les Fédéralistes.

La réflexion sur le long terme et sur le territoire est pratiquement inexistante après l'indépendance. Les attributions et l'administration de l'aménagement du territoire ont connu un parcours structurel instable et ont fait l'objet de navettes entre plusieurs ministères, accolés à ceux-ci sans que l'on sache bien le contenu de leur mission ni de leur articulation avec les autres services. Aucune déclaration de politique nationale d'Aménagement

du Territoire n'est affirmée, ni une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire n'est votée ; en conséquence, à ce jour la concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un schémas national ou provinciaux fait défaut.

Les bouleversements subis par la société et l'économie Congolaise depuis la deuxième république avec la Zaïrianisation, conduisent à poser le problème du projet de société. Les illusions créées par l'indépendance ont laissé la place à la désillusion et à la remise en question des choix dont les implications spatiales constituent un enjeu. Par suite de la croissance démographique soutenue, du développement et de la diversification des activités économiques, de l'amélioration des niveaux de vie et de l'explosion, à la fois qualitative et quantitative des besoins, l'espace est devenu une ressource limitée qu'il convient de planifier et de gérer efficacement. La diversification de l'économie d'un côté, la polarisation et la complexification croissante de la société, la multiplicité des acteurs et l'incohérence des choix effectués.

La RDC a un espace en transition et organisé par le système antérieur dont les caractères ont tendance à se maintenir et s'aggraver d'autant plus qu'en phase transitoire, il y a croissance parallèle des structures héritées de la colonisation, et des structures naissantes. L'Aménagement du Territoire réalisé à l'époque coloniale avait orienté la vie économique en fonction des activités d'exploitation et d'exportation uniquement des matières premières

et d'agriculture vers la métropole sans égards à l'endroit du bien être des autochtones ni de la protection de l'environnement.

Parmi les dommages causés à l'environnement, on note une exploitation lucrative de la forêt. Les 60 ans d'indépendance qui ont suivi ont prolongé cette logique, privilégiant l'exploitation et la commercialisation des ressources de base, plutôt que leur afin d'assurer progressivement transformation sur place. l'enrichissement du pays de façon endogène, et par là même, dépourvoir aux besoins de sa population et de consolider sa promotion. Le réseau routier actuel, le chemin de fer, les infrastructures sanitaires, scolaires sont l'héritage du colonisateur. L'hymne national du pays, le « Debout Congolais » nous encourage de « bâtir un pays plus beau qu'avant », cela appelle à l'Aménagement du Territoire. Chose grave, cette idée d'aménager le territoire prôné par l'hymne national le territoire reste une simple phrase.

La majeure partie du personnel sensé s'occuper de l'aménagement du territoire n'est pas qualifiée et n'est pas au fait des techniques modernes d'analyses-concertations-propositions-mises en œuvre. Ceci a comme conséquence une méconnaissance réelle des outils et instruments de planification moderne dans une économie mondialisée. S'ajoute à cela une démotivation à tous égards, sur le plan de la rémunération notamment. L'absence de l'aménagement du territoire rend l'économie congolaise bipolarisée

entre le bloc de l'est et de l'ouest, d'un côté nous avons les provinces de l'ancienne Katanga (Haut Katanga, Haut Lomami, Lualaba et Tanganyika) couplé de l'ancien KIVU (Nord et sud Kivu) de l'autre côté il y a les provinces de Kinshasa et Kongo central. Certaines provinces sont considérées comme improductives par manque de l'aménagement du territoire, qui n'est rien d'autre que la répartition des hommes et des femmes en fonction de leurs ressources.

Partant de cette analyse nous pensons que chaque province a des ressources qu'il faut valoriser à travers un plan d'aménagement du territoire. La planification de l'affectation des terres est de plus en plus reconnue comme étant un outil essentiel à la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à la construction d'un modèle du développement local dans le bassin du Congo (Rainforest Foundation, 2019). Plusieurs problèmes font l'obstacle de l'Aménagement du Territoire que nous évoquerons dans les lignes qui suivent.

3.1.1. L'héritage colonial

Comme nous l'avons dit ci-dessus, l'Aménagement du Territoire réalisé à l'époque coloniale avait orienté la vie économique en fonction des activités d'exploitation et d'exportation uniquement des matières premières et d'agriculture vers la

métropole sans égards à l'endroit du bien être des autochtones ni de la protection de l'environnement.

L'exemple de la construction du Chemin de fer, LUBUMBASHI-KASAÏ et KINSHASA-MATADI, l'électrification de la ville de Lubumbashi dont les poteaux passent par ex Bandundu et ex Kasaï qui jusque-là sont dans le noir. Ces deux exemples probants prouvent le but du plan colonial d'Aménagement du Territoire. Ce plan d'Aménagement n'a pas tenu compte des autres provinces à vocation agricole.

Ce plan a privilégié l'exploitation, l'exportation et la commercialisation des ressources de base, plutôt que leur transformation sur place, afin d'assurer progressivement l'enrichissement du pays de façon endogène et par là même, de pouvoir aux besoins de sa population et de consolider sa promotion.

3.1.2. L'après indépendance

Après l'indépendance, la réflexion sur le long terme et sur le territoire est pratiquement inexistante. Les attributions et l'administration de l'aménagement du territoire ont connu un parcours structurel instable et ont fait l'objet de navettes entre plusieurs ministères (Ministère de développent rural, Ministère de l'Urbanisme et Habitat, Ministère des Affaires Foncières...etc.) accolés à ceux-ci sans que l'on sache bien le contenu de leur

mission ni de leur articulation avec les autres services. Aucune déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire n'est affirmée, ni une loi d'orientation sur l'Aménagement du Territoire n'est votée ; en conséquence, à ce jour la concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'Aménagement du Territoire national, provincial ou local n'est établi.

3.1.3. L'absence d'un cadre légal, règlementaire et institutionnel approprié

L'instabilité relevée aux points précédents n'a pas permis à l'Aménagement du Territoire de mettre en place un cadre légal, règlementaire et institutionnel approprié, préalable pour l'organisation de ce secteur. Celui-ci a pour vocation de jouer un rôle fédérateur auprès des autres secteurs de l'économie nationale, à savoir se situer en amont et en aval de tout programme ou projet de développement à réaliser sur l'espace national par le biais de la concertation, de la consultation et de la participation.

Jusqu'aujourd'hui, le pays ne dispose aucun code d'Aménagement du Territoire comme dans d'autres pays. Il y a une absence d'un cadre légal approprié pour promouvoir la gestion de l'espace en termes de l'aménagement territorial. Ce cadre vise à développer un modèle communautaire qui façonnera la planification de l'aménagement des terres aux niveaux local et national, et servira

d'exemple pour une approche plus durable et équitable de la gestion des terres

Car, la législation en vigueur étant anachronique en la matière, et par conséquent inappropriée, il s'est avéré indispensable que, conformément à la constitution du 18 février 2006, des dispositions normatives (par exemple une loi-cadre précédée d'une charte) soient prises dans le but de :

- Définir les grandes orientations en matière d'Aménagement du Territoire ;
- Orienter la gestion de l'immense potentiel dont dispose la RDC en ressources naturelles dans la perspective d'une économie verte au bénéfice des populations nationale et mondiale;
- Prévenir la déforestation ;
- Harmoniser et moderniser tous les textes légaux et règlementaires fragmentaires existants ;
- Servir d'argument fédérateur des législations spécifiques aux fins d'une cohérence territorial en vue de garantir l'unité nationale.

D'un point de vue institutionnel, et au vu de la décentralisation et de la dévolution des attributions, l'aménagement des territoires est fragmenté non seulement au niveau sectoriel, mais également au niveau des échelles administratives et institutionnelles. Il y a donc lieu de trouver les moyens les plus efficaces afin d'assurer la cohérence, tout autant

intersectorielle/horizontale que verticale, dans l'exercice du mandat d'AT

3.1.4. L'absence d'une prospective et géostratégie de l'aménagement

En raison de ses nombreuses ressources naturelles, la RD Congo est confrontée à des conflits d'intérêts, d'occupation et d'exploitation de ses terres en vue de la valorisation de ces ressources pour l'atteinte des objectifs de développement national. Ainsi on observe nombreux chevauchements dans les affectations des terres, un état de fait qui est exacerbe par la fragmentation des attributions liées à l'AT au sein de plusieurs ministères et institutions. Les conflits ne sont pas seulement internes, mais également externes, sachant que la RDC partage ses frontières avec neuf pays ; ce qui la prédispose à des tensions, des guerres et des déplacements volontaires ou forcés des populations.

3.1.5. L'excentricité du territoire national

Comme le démontrent les différentes cartes de répartition de la population, des activités économiques et des moteurs de la déforestation, la RDC maintient un vaste cœur forestier avec une très basse densité humaine (34,08 Hab/Km² en 2015) (Banque mondiale, 2015) et une concentration de l'empreinte humaine tout autour des forêts. L'exercice national d'aménagement des territoires

devrait s'atteler à faire émerger un consensus politique et sociétal national sur la nécessité de désenclavement de cet atout forestier, sinon de sa valorisation par le biais d'une politique d'aménagement des territoires qui intègre entièrement cet atout forestier dans ses impératifs et dans l'orientation des choix de développement territorial.

Il y a ainsi un besoin de définir les rôles et responsabilités de l'Aménagement du Territoire à travers les différentes échelles : nationale, provinciale et locale. Le besoin d'élaborer une politique nationale, un schéma national avec déclinaison à différentes échelles et d'une loi-cadre sur l'Aménagement du Territoire qui devrait spécifier les concepts, les rôles, les institutions et l'approche de l'Aménagement du Territoire en RDC, doit être un premier pas à faire Pour consolider la réforme de l'Aménagement du Territoire dans le pays.

3.2. Aménagement de l'espace rural de la RDC et son éclosion économique

Le monde rural congolais représente un énorme potentiel pour le développement économique et social du pays. Ce potentiel réside dans la richesse en ressources naturelles et humaines qui pourraient être capitalisées à cet effet. S'agissant des ressources naturelles, il y a lieu de mentionner les terres, les forêts, les ressources en eau, les ressources pastorales et fauniques ainsi que

les ressources halieutiques qui prouvent à quel point la nature favorise ce pays. Toutefois, en dehors de quelques groupes minoritaires, l'abondance de ressources naturelles en RDC n'a pas du tout profité aux Congolais dans leur ensemble. Bien au contraire, le pays nourrit des paradoxes criants avec une population figurant parmi les plus pauvres de la planète. Cela accrédite la thèse de la malédiction des ressources naturelles. Les plus pauvres sont les habitants des milieux ruraux. Cette population produise, parfois ils se pose le problème de l'évacuation de leur produit.

L'Aménagement du Territoire en RDC pourrait solutionner de nombreux problèmes : la pauvreté et les inégalités, la baisse de la production de la production agricole et l'insécurité alimentaire, la faible structuration rurale. Les milieux ruraux restent enfermés, aménager le territoire permettra non seulement le désenclavement de ces milieux mais aussi son éclosion économique grâce à la connectivité avec les autres villes et territoires sans oublier l'implantation des entreprises par rapport aux potentialités de chaque territoire. L'économie du pays étant extravertie et dépendante des produits primaires, cet état de fait représente une circonstance aggravante.

L'article 2 de la Loi Française (Voynet) n°99-533 du 25 juin 1999 énonce que « la politique d'aménagement et de développement durable du territoire » repose sur un certain nombre de choix stratégiques parmi lesquels « le développement local »

dont l'organisation est précisée à l'alinéa 2 : « le développement local, organisé dans le cadre des bassins d'emplois et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. Il favorise au sein de Pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en œuvre des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux » (République Française, 1999).

Les milieux ruraux sont, en réalité, moins bien lotis en infrastructures de base, au contraire des villes et centres urbains (qui disposent d'hôpitaux, de centres de santé, d'adduction d'eau, d'écoles, d'universités, de routes, de fourniture d'électricité, etc.). La cartographie des infrastructures socio- économiques du pays ainsi que des capitaux physiques et financiers étale au grand jour un fort biais au profit des centres urbains. L'organisation spatiale constitue donc un enjeu de taille qui ne peut être laissée au hasard, ni négligée, la destinée du groupe social en dépend largement.

Selon Xavier DESJARDINS, le développement économique, accès aux services, rôle des infrastructures, gestion de l'environnement et des milieux sont les fondements de l'aménagement du territoire et ses enjeux (Desjardins, 2017).

La transformation des structures spatiales a un rôle politique primordial dans la mesure où l'espace représente, à la fois, la structure la plus résistante au changement mais aussi la plus sûre pour orienter, d'une façon durable, le fonctionnement spatial, l'économie et la société. L'organisation de l'espace constitue un instrument fondamental du projet de société (Belhedi, 2010, p.16).

L'espace en RDC se trouve au centre de Conflits et de luttes pour l'affectation, l'attribution et l'appropriation. Les Zones de conflit entre l'agriculture et le tourisme, entre ce dernier et l'industrie, les fronts pionniers de l'urbanisation grignotant les espaces les plus riches où la collectivité a placé d'importants capitaux. La RDC a atteint le point de ne plus se permettre une gestion au jour le jour de l'espace, une ressource devenue, de plus en plus, rare. Il s'agit alors d'assurer une allocation rationnelle et optimale des ressources et de l'espace, d'organiser l'espace de manière à répondre aux besoins matériels et culturels de la collectivité.

Si nous adoptons l'aménagement du territoire comme étant une politique de planification spatiale qui consiste en une meilleure répartition des populations et des activités en tenant compte des potentialités du milieu naturel, des contraintes techniques, socio-économiques et environnementales du territoire". Voici quelques potentiels économiques de la RDC, repartis dans plusieurs territoires congolais sur lequel les activités économiques pourront être créées en tenant compte des ressources de chaque milieu.

Tableau 1 : Potentiels économiques de la RDC par domaines

N°	Domaines	Potentiels	Activités Economique à créer
1	Géologie	Diamants, Or, Cuivre, Cobalt, Tantale, Etain, Cuivre, Coltan, Uranium, gaz méthane, pétrole	Création des usines Exploitation et la transformation des matières premières en produits finis
2	Hydrographie	Fleuve Congo, la rivière Ubangi, Kasaï, Kwango, Kwilu, Maï-Ndombe, Le lac Tanganyika, le lac Edouard, le lac Albert, le lac Kivu, le lac Maï- Ndombe, le Lac Ntumba, le Lac Moero	Création des entreprises de Pêche industrielle et la commercialisa tion de l'eau
3	Ecologie	- Arbres : plus de 600 espèces - Animales plus de 10.000 espèce (Gorilles, chimpanzé commun, Bonobo, okapi, éléphantsetc) - Forêts	Création des entreprises de l'exploitation et la commercialisa tion des bois. Relance du tourisme
4	Climat	Deux saisons : -Saison sèche ou hivernale des tropiques : caractérisée par l'absence des pluies Au nord de l'équateur, cette saison s'étale de Décembre à Mai,	Relancer l'agriculture

		- Saison des pluies ou	
		estivale des tropique :	
		précipitations fortes se	
		mesurent entre 1.000 et	
		1.500 mm et elles peuvent	
		atteindre 2000 mm par an	
5	Végétation	-Terres arables :2,96%	Création des
		- Culture	parcs agro-
		permanentes :0,52%	alimentaires
		- Prairies permanentes :	
		7%	
		- Forêts et zones	
		boisées :77%	
		-Autres :96 %	
		-Terres irriguées :110 km ²	
6	Potentiel	700.000 à 100.000 tonnes	Création des
	Halieutique	des poissons par an	entreprises de
	_	repartis en trois	pêche et les
		principales catégories de	poissonneries
		surface d'eau, pour un	
		total estimé à 86 000	
		Km ² : l'océan Atlantique,	
		le fleuve Congo et ses	
		principaux affluents, les	
		lacs et leurs affluents	

Source : le chercheur sur base des données tirées dans le site de https://www.investindrc.cd de l'ANAPI.

Sur base de ce tableau la République Démocratique du Congo a beaucoup des potentiels, localisé la plupart dans le milieu rural qu'il faut valoriser. L'aménagement du territoire permettra au pays de disposer les activités économiques en tenant comptes des forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque région.

Conclusion

Pour qui aborde le thème de l'aménagement du territoire, cas de la République Démocratique du Congo ne peut guère être éludé du fait de l'importance du pays ; des déchirements qu'il a connus, de la reconstruction qu'il entreprend. Les compositeurs de l'hymne national de la RDC, ont donné l'idée de l'aménagement du territoire, lorsqu'ils mentionnent dans ce chant patriotique : « Nous bâtirons un pays plus beau qu'avant... ». L'action d'ménagement est très ancienne, elle est liée à la présence de l'homme sur la terre qui a cherché toujours à s'adapter à son milieu et de transformer son espace. La politique d'aménagement du territoire émerge, après la deuxième guerre mondiale, dans une période de reconstruction. L'Aménagement du Territoire est à la fois une science et une technique de la planification spatiale. L'aménagement correspond à une volonté, notamment collective, de corriger les déséquilibres d'un espace, local, régional, national voire supra-régional et s'appuie sur le volet appliqué de la géographie à côté des autres disciplines comme l'économie, la sociologie, le droit... Il suppose une conception globale de l'ensemble d'un territoire, une analyse à la fois rétrospective (bilan) et prospective (perspectives). C'est une véritable synergie des disciplines et des compétences comme la géographie, l'économie, la sociologie, l'urbanisme...etc.

Enfin, et suite aux différentes définitions de l'aménagement du territoire que nous venons d'évoquer. Et bien que la littérature scientifique regorge plusieurs interprétations de ce concept, nous considérons « l'aménagement du territoire est une politique de planification spatiale qui consiste en une meilleure répartition des populations et des activités en tenant compte des potentialités du milieu naturel, des contraintes techniques, socio-économiques et environnementales du territoire ».

Cette réflexion a tenté de démontrer comment la gestion rationnelle de l'espace en République Démocratique du Congo peut contribuer non seulement à l'éclosion économique mais aussi à l'amélioration de cadre de vie de la population vivant en milieu rural. Car ces milieux regorgent beaucoup des potentiels mais restent pauvre et renfermer au reste du monde. L'aménagement du territoire permettra de désenclaver ce milieu et de les rendre compétitif économiquement à travers la répartition des hommes en fonction de leurs ressources. Nous avons également abordé plusieurs problèmes qui font l'obstacle de l'Aménagement du Territoire du pays, notamment un plan hérité de la colonisation, L'absence d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel de concertation approprié, L'absence d'une prospective et géostratégie de l'aménagement, excentricité du territoire national.

La réconciliation entre la richesse et la pauvreté du milieu rural peut s'opérer grâce à la réhabilitation du cadre de vie, du social et de la gestion démocratique de l'espace en donnant plus de poids et de crédibilité aux Collectivités territoriales Car, le succès des

actions locales ne réside pas seulement dans le potentiel de croissance mais aussi dans la capacité des acteurs locaux et des concernés à atteindre un niveau de plus en plus élevé de maîtrise de l'espace et du Territoire qui ne peut résulter d'une simple juxtaposition de petites actions différentes. La notion du local Nous renvoie à la nécessité d'une mise au point de la notion de territoire et de territorialité, de ses fondements et de ses exigences comme la différentiation, l'autonomisation, la maîtrise spatiale, l'appropriation, la prise en charge et la reproduction.

Bibliographie

- Banque Mondiale. (2010). République Démocratique du Congo étude sur le découpage, Etude conjointe avec la Commission Européenne, la Coopération Belge et le PNUD. Rapport n°50675-ZR.
- Banque mondiale. (2015). World Development Indicators 2015.
- Belhedi, A. (1978). Politique et aménagement urbain. pp : 43-58 in « L'aménagement urbain ». Actes des III° Journées Géographiques , Tunis 16-17 Décembre 1978, Publ. de l'AGT
- Belhedi, A. (2010). Aménagement du Territoire, principes et approches. Université de Tunis.
- Brunet, R., Ferras, R. & Théry, H. (dirs.). (1995). Les mots de la géographie. Dictionnaire critique de la géographie. Reclus; La Documentation française.
- Chedeville, A. (1999). Le mouvement communal en France aux XI^e et XII^e siècles, ses éléments constitutifs et ses relations avec le pouvoir royal in Bonnes villes du Poitou et des pays charentais (XII^e-XVIII^e siècles): Actes du colloque tenu à Saint-Jean-d'Angely les 24-25 Septembre 1999. Potiers, société des Antiquaires de l'Ouest.
- Coulibaly Nouhoun, I. (2017). *Aménagement du territoire*. module de l'ENA-RDC, 5^{ième} promotion.
- Demazière, C. (2008). Compétitivité et attractivité : « même combat » au niveau national et local ? Dans Frémont, A., Allemand, S., & Heurgon, Édith (éds.). (2008). *Aménagement du territoire*. Presses universitaires de Caen. https://doi.org/10.4000/books.puc.10358

- Desjardins, X. (2017). *l'aménagement du Territoire*. éd. Armand Colin.
- ENA-France. (2018). Aménagement du Territoire. centre de documentation, Paris.
- Goeldner-Gianella, L, (2007). Dépoldériser en Europe occidentale. In *Annales de géographie* n°4, pp 339-360.
- Gravier, J-F. (1997). Paris et le désert français. Flammarion, Paris.
- Lacoste, Y. (2003) De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie. éd. Armand Colin.
- Lamour, P. (1967). 60 millions de français. Buchet/Chastel, Paris.
- Lauret, A. (1988). Bastides, villes du Moyen Age. Milan.
- Lévy, J. & Lussault, M. (2001). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Litec.
- Madeleine Grawitz, M. (2000). *Lexique des Sciences Sociales*. Dalloz, 7^{ème} édition, Paris
- Ministère du Plan-RDC. (Décembre 2005)., Analyse participative de la pauvreté en RDC. Rapport National.
- Rainforest Foundation UK. (Septembre 2019). *Planification de l'aménagement du territoire en République Démocratique du Congo.* Projet.
- République Française. (25 Juin 1999). La loi n°99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. (texte consolidé sur Légifrance).